



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 28 mai 2009

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
15 mai 2009

Date d'affichage  
15 mai 2009

Objet de la délibération  
*Pôle Services Techniques -  
Service de l'urbanisme -  
Acquisition parcelles cadastrées  
section AO n° 30 et 246.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

### Procurations :

**BORELLI Huguette** donne procuration à **BOTA Yasmine**,  
**CEVRERO Maurice** donne procuration à **GOTTA Marie-Aurore**.

### Absents :

Néant.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner par l'étude de maître FIGAROL, notaire à Solliès-Pont, concernant la propriété des sociétés des autoroutes Esterel Côte d'Azur Provence Alpes, cadastrée section AO n° 30 et 246, sise l'Alibrans à SOLLIES-PONT.

Ces parcelles permettraient la réalisation de la voie prévue par l'emplacement réservé n° 17 au plan d'occupation des sols (prolongement de la voie de desserte le village).

La parcelle cadastrée section AO n°30 a une superficie de 401 m<sup>2</sup>, et la parcelle cadastrée section AO n° 246, a une superficie de 361 m<sup>2</sup>. Cette acquisition se fera au prix de TRENTE MILLE EUROS (30 000 euros).

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,  
Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

**A main levée et à l'unanimité de ses membres présents,**

### DECIDE

✓ D'autoriser monsieur le Maire à acquérir les parcelles cadastrées section AO n° 30 et 246, sises l'Alibran, au prix de 30 000 euros.

✓ Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON.  
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

04 JUIN 2009

